

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS DES SOCIETES D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

N/REF: CIRCULAIRE N°4/2011

Objet: SAISINE DU BCF - DOCUMENT TYPE

Paris, le 8 décembre 2011

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser la gestion des dossiers et de répondre dans les meilleurs délais à ses membres, le Bureau Central Français a élaboré un document type que nous vous remercions d'utiliser dorénavant pour toute saisine du Bureau, ainsi que pour les rappels (voir annexe ci-jointe).

Ce document est à joindre à la lettre de saisine que vous nous adressez et contient toutes les **informations indispensables** à l'ouverture du dossier. Fournir ces éléments permet au BCF de traiter votre demande dans les meilleures conditions, et ainsi, d'y apporter une **réponse rapide et adaptée.**

En cas de saisine par mail, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser la documentation aux formats doc, pdf ou PDF, les formats rtf et tiff n'étant pas compatibles avec l'application BCF.

A défaut, vous pouvez également nous faire parvenir votre demande par fax au : 01.53.21.51.05.

S'il vous était absolument impossible, pour des raisons techniques, d'utiliser ce formulaire, nous vous remercions de nous fournir, à tout le moins, l'ensemble des renseignements mentionnés sur ce dernier.

Ils s'articulent autour de 3 catégories :

VOTRE SOCIETE

1) SA RAISON SOCIALE

Pour les délégations régionales (en cas de saisine par mail) et pour les sociétés qui disposent d'un service indexation spécifique, nous vous remercions de bien vouloir préciser le nom exact de l'entité, ainsi que ses coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, mail) pour nous permettre de répondre au service compétent.

2) VOS REFERENCES DE DOSSIER

2. <u>DONNEES SUR LE SINISTRE</u>

Ces données sont indispensables pour traiter rapidement votre demande. L'exhaustivité des informations fournies permet au BCF d'adresser une demande complète au Bureau ou à la compagnie étrangère. Les recherches effectuées par l'interlocuteur étranger seront facilitées et accélérées s'il dispose de toutes les informations.

- 1) DATE DE L'ACCIDENT.
- 2) LIEU DE L'ACCIDENT : VILLE ET DEPARTEMENT.
 - Le lieu de l'accident est indispensable car le BCF n'est compétent que pour les sinistres survenus en France et causés par des véhicules étrangers.

Si vous disposez de l'information, merci de bien vouloir renseigner le département de survenance de l'accident (au cas où le BCF devrait, par la suite, gérer le dossier).

3) VEHICULE ETRANGER

N°d'immatriculation

> Sans le n° d'immatriculation, le BCF ne peut pas e ffectuer d'enquête auprès de ses homologues.

Nationalité

- Si vous connaissez le pays d'immatriculation du véhicule, merci de bien vouloir l'indiquer :
 - il peut être très difficile d'identifier un pays à partir d'une plaque.
 - → une même immatriculation peut correspondre à plusieurs pays.
- Cela permettra au BCF d'adresser directement la demande d'enquête au Bureau concerné et ainsi, d'accélérer l'instruction du dossier.

Marque et type

Juridiquement, la Directive automobile codifiée n'impose pas de renseigner ces deux éléments. Mais, en pratique, il se révèle indispensable de les fournir au Bureau étranger, afin qu'il puisse recouper les informations et vérifier le stationnement habituel du véhicule stationné sur son territoire.

3. MOTIF DE SAISINE ET DOCUMENTATION

Le document type vous invite à préciser le motif de votre saisine, à savoir :

- 1) Identification de l'assureur étranger
- 2) Non garantie de la compagnie étrangère/absence de confirmation des garanties
- 3) Absence de correspondant
- 4) Absence de réponse du correspondant
- 5) Rappel
- 6) Autre

Pour chaque saisine (même en cas de rappel), nous vous remercions de joindre le maximum de documentation (lisible) dont vous disposez (constat amiable / déclaration / témoignage / procès-verbal / expertise).

En cas de rappel, nous vous invitons à nous adresser copie de votre première correspondance, ainsi que la documentation précitée. **Tout rappel incomplet ne pourra trouver d'issue favorable.**

Nous vous remercions de votre coopération et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice,

Françoise DAUPHIN